


DOCUMENTS A PREPARER POUR LA DECLARATION FISCALE 2010

 La déclaration Suisse est **plus longue et plus complexe** que la déclaration des revenus en France car elle comprend également les éléments de la fortune du déclarant.

Il faut rassembler l'ensemble des éléments : REVENU, FORTUNE ET DEDUCTIONS pour **TOUS les membres du foyer fiscal** : contribuable, conjoint, enfants à charge

- Feuille d'évaluation des 90% des revenus **complétée**
- Numéro de contribuable en suisse
- Déclaration française de revenus


Suggestion : cette liste vous permet de cocher tous les documents à préparer, pensez à les classer dans l'ordre afin de ne rien oublier !

REVENU ET FORTUNE :

- Certificat de salaire établi en Suisse, autres revenus (revenus du conjoint en France, revenus des enfants...)
- Allocations chômage, Indemnités Journalières maladie, accident, maternité
- Pensions, rentes
- Pensions alimentaires perçues, enfants mineurs : Copie du jugement de divorce et montant actualisé de la pension
- Tous les comptes bancaires et postaux et les placements en Suisse et en France: Bouclement des comptes suisses au 31 décembre 2010 (montant des intérêts et soldes des comptes)
Derniers relevés de l'année 2010 des comptes bancaires français faisant apparaître : montant des intérêts et soldes des comptes au 31.12.10 : Comptes courants, épargne, livrets, PEL, LLD, actions et obligations...
- Propriétaire : Taxe d'habitation (Valeur locative brute page 4), Taxe foncière
- Acte notarié d'achat du bien immobilier, acte de donation ou de succession (valeur de l'immeuble), date de construction de l'immeuble et date d'entrée dans le logement
- Revenus fonciers (copie déclaration 2044)
- Locataires : Loyers versés en 2010
- Allocations familiales suisses et françaises (différentiel, PAJE)
- Autre fortune : valeur des véhicules (côte Argus), bateaux, meubles de valeur, bétail...

DEDUCTIONS :

- Cotisations 2010 au 3^{ème} pilier + rachat de cotisations du 2^{ème} pilier (formule EDP 21)
- Frais de transports (en véhicule privé, distance la plus courte domicile / lieu de travail) et Autres frais professionnels (sur justificatifs)
- Frais bancaires
- Frais d'entretien d'immeuble (factures de travaux n'entraînant pas une augmentation de la valeur du logement)
- Emprunts immobilier et autres emprunts (prêt automobile, prêt personnel...): intérêts versés en 2010 et capital restant dû fin 2010 (Tableau d'amortissement)
- Primes d'assurance maladie, assurance accident et assurance vie (capital assuré, cotisations 2010, valeur de rachat)
- Pensions alimentaires versées aux enfants mineurs sur jugement de divorce
- Justificatifs des frais médicaux restés à charge
- Justificatifs frais de garde d'enfant jusqu'à 12 ans si activité professionnelle des 2 parents ou du parent célibataire
- Etc....

 Les frais réels doivent être justifiés.

Liste non exhaustive

Il est nécessaire d'évaluer sa situation personnelle afin d'amener la totalité des documents indispensables lors du rendez-vous fiscal, en l'absence de tous les documents un autre RDV ne pourra être fixé.